

Saint-Denis, 2 octobre 2012

## Communiqué de presse

### LA FRANCE ENREGISTRE SON 200 000<sup>ème</sup> DONNEUR DE MOELLE OSSEUSE

***L'Agence de la biomédecine annonce l'inscription du 200 000<sup>ème</sup> donneur de moelle osseuse sur le registre France Greffe de Moelle, une étape symbolique qui fait grandir l'espoir des malades atteints d'une pathologie grave du sang, en leur donnant une chance supplémentaire de guérir. Cette avancée est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne de solidarité nationale en faveur du don de moelle osseuse. Une mobilisation qui doit se poursuivre sur le terrain pour que le registre français puisse atteindre les 240 000 donneurs inscrits d'ici 2015.***

200 000 donneurs ! Si cette étape est importante, c'est parce qu'elle souligne l'engagement de chaque donneur inscrit depuis 1986 sur le registre France Greffe de Moelle géré par l'Agence de la biomédecine. « Ce geste nous prend peu de temps et pourtant il peut potentiellement guérir de nombreux malades ! Etre le 200 000<sup>ème</sup> donneur, c'est apporter une petite pierre à un édifice construit par de nombreux autres donneurs. Je ne suis qu'un maillon de la chaîne du don. » témoigne Aurélie D., Saint Priest (69).

« Cette étape de 200 000<sup>ème</sup> donneur inscrit n'aurait pu être franchie sans la solidarité des donneurs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne du don : l'Etablissement Français du Sang, les centres hospitaliers, la société française de greffe de moelle osseuse et de thérapie cellulaire et les associations. Elle illustre l'engagement de chaque veilleur de vie qui peut contribuer à sauver la vie d'un malade en devenant donneur », souligne Emmanuelle Prada-Bordenave, directrice générale de l'Agence de la biomédecine. « Mais la France doit pouvoir encore enrichir et diversifier son fichier de donneurs pour offrir plus de chances à un malade de trouver une personne inscrite compatible. C'est pourquoi nous devons poursuivre cette mobilisation pour parvenir à atteindre 240 000 donneurs inscrits d'ici 2015 », poursuit-elle.

Chacun à son niveau peut aider à atteindre cet objectif en mobilisant son entourage ! Le site Internet [www.dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr) met à la disposition de tous des outils pour relayer de l'information et permet une pré-inscription grâce à son formulaire en ligne. En parallèle, les internautes peuvent également échanger avec la communauté des Veilleurs de vie sur Facebook à l'adresse [www.facebook.com/dondemoelleosseuse](http://www.facebook.com/dondemoelleosseuse) pour partager leurs expériences ou inciter leurs proches à devenir à leur tour Veilleurs de vie.

#### **Plus les Veilleurs de vie sont nombreux, plus l'espoir de sauver un malade augmente**

Les patients ont besoin que les donneurs soient nombreux avec des profils génétiques diversifiés pour augmenter leur chance de trouver une personne compatible avec eux.

Chaque année, 2 000 personnes atteintes de maladies graves du sang, comme les leucémies, les lymphomes, mais aussi d'autres formes de pathologies sanguines moins connues, peuvent être soignées par une greffe de moelle osseuse. Chaque nouveau donneur inscrit peut offrir à un malade une chance supplémentaire de guérison. Ainsi, en 2011, 1 544 greffes de moelle osseuse ont été réalisées grâce à des donneurs volontaires (52 % à partir de donneurs issus des registres français et internationaux et 48 % grâce à un don dans la famille).

### **S'engager pour la Vie en devenant donneur**

Le registre France Greffe de Moelle, géré par l'Agence de la biomédecine, est devenu aujourd'hui un acteur incontournable du don et de la greffe de moelle osseuse. Créé en 1986 par les Professeurs Jean Dausset et Jean Bernard, le registre est en lien permanent avec les registres internationaux et travaille en collaboration avec les médecins greffeurs et tous les centres donneurs sur le terrain (centres qui accueillent et informent les donneurs volontaires et réalisent le prélèvement lorsqu'il se fait par cytophérèse). L'objectif de l'Agence de la biomédecine est de pouvoir offrir aux patients une greffe de moelle osseuse provenant d'un donneur avec une identité génétique compatible avec la sienne.

Rejoindre la communauté des « Veilleurs de vie », en s'inscrivant sur le registre et peut-être un jour faire un don de moelle osseuse, est un engagement fort. Il suppose que chaque personne soit suffisamment informée sur le besoin des malades et les implications du don, avant d'accepter de donner un peu d'elle-même pour un jour peut-être sauver une vie. Il est important de préciser que chacun peut, à tout moment, revenir sur cet engagement.

### **3 conditions pour devenir donneur**

Pour devenir donneur de moelle osseuse, il est indispensable :

- d'être en parfaite santé ;
- d'être âgé de 18 ans minimum à 50 ans révolus lors de l'inscription ;
- d'accepter de répondre à un entretien médical et de faire une prise de sang.

### **2 modes de prélèvement à connaître**

Le prélèvement de la moelle osseuse peut se faire de deux manières. Ce choix est déterminé par le médecin, en tenant compte des caractéristiques du donneur et du receveur. Il se planifie entre 1 et 3 mois à l'avance, ce qui permet au donneur de prendre les dispositions nécessaires. La législation prévoit la prise en charge des frais liés au prélèvement et l'organisation d'un arrêt de travail si nécessaire.

**Pour s'informer ou faire sa demande de préinscription sur le registre France Greffe de Moelle :**

**[www.dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr)**

### **A propos de l'Agence de la biomédecine**

---

L'Agence de la biomédecine est un établissement public national créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004, relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. L'Agence de la biomédecine développe également l'information auprès du grand public en matière de prélèvement et de greffe de la moelle osseuse.

### **Contacts presse pour l'Agence de la biomédecine**

---

**Charles Collet, GolinHarris – Tél. 01 40 41 54 94 – [charles.collet@golinharris.com](mailto:charles.collet@golinharris.com)**